

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2021-2022
Numéro de séance : 4
Date de la séance : Mardi 25 janvier 2022
Date de convocation : Mardi 11 janvier 2022
Présidence de : Stéphane Blardat, proviseur

Quorum : 16
Nombre des présents : 21
Nombre d'absents excusés : 5
Nombre d'absents: 4

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision	Page	Numéro d'acte	Pièces jointes
I – DOMAINE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION				
• Rappel de l'ordre du jour		4		
• Adoption du Compte-rendu du CA du 25/11/2021		4		x
II- DOMAINE VIE DE L'ELEVE				
• Sortie en Auvergne		5	CA TR 2021/22	x
• Charte pour forum 2022		5	CA TR 2021/22	x
• Convention d'hébergement au restaurant scolaire d'élèves du lycée P L Courier en juin 2022		5	CA TR 2021/22	x
• Convention de location du destructeur, de la plieuse et du contrat de maintenance de la plieuse		5	CA TR 2021/22	x
• Convention de location de la machine à affranchir		5	CA TR 2021/22	x
III- DOMAINE PEDAGOGIQUE				
• Prévisions d'effectifs		6		x
• Récapitulatif des coûts		6		x
• Vote de la DHG		6	CA TR 2021/22	x
• Projet de répartition des Indemnités pour Missions particulières (IMP)		6		x
• Information relative à l'autoévaluation des établissements scolaires		6 et 7		

Le Président,



Stéphane Blardat

Le Secrétaire de séance,

René Behocaray



I. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration se réunit, mardi 25 janvier, à 18h15, en salle S03 à l'annexe Emile Zola. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte. M. Behocaray, représentant des personnels enseignants et d'éducation, est désigné secrétaire de séance en application du règlement des séances qui a été acté en conseil d'administration du 14/10/2021.

1.1. Le Conseil d'administration rappelle l'ordre du jour de la séance.

- Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 25/11/2021,
- Prévion d'effectifs 2022/2023 et récapitulatif des coûts
- Projet de répartition de la dotation horaire 2022 par discipline
- Projet de répartition des indemnités pour Missions Particulières (IMP)
- Charte pour forum public de l'orientation 2022
- Convention d'hébergement au restaurant scolaire d'élèves du lycée P L Courier en juin 2022
- Sortie en Auvergne
- Information relative à l'autoévaluation du lycée.

Arrivée de M. De Germy, parent d'élève à 18h40.

1.2. Adoption du compte-rendu du CA du 25/11/2021





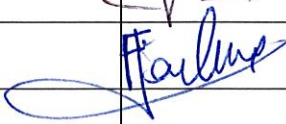

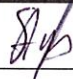


Suite au pv qui a été transmis aux administrateurs, le chef d'établissement demande si ces derniers ont des remarques à proposer.

<u>Résultats du</u> <u>vote</u>	<i>Votants : 21</i>	<i>Abstentions, nuls, blancs :0</i>	<i>Exprimés :21</i>	<i>Avis favorable :21</i>	<i>Avis contraire :0</i>
--	----------------------------	--	----------------------------	----------------------------------	---------------------------------

Le Conseil d'administration a adopté.

PRESENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION - Séance du : 25/01/2022

<i>Nature</i>	<i>NOM Prénom</i> <i>Titulaire</i>	<i>Emargement</i>	<i>NOM Prénom</i> <i>Suppléant</i>	<i>Emargement</i>
10 membres de droit ou désignés				
Proviseur	Stéphane BLARDAT			
Proviseur adjoint	Patrick BLANCHARD			
Gestionnaire / Ag. compt.	Michel DUBOIS			
CPE	Maryse POURRAIN	<i>excusé</i>		
Personnalité Qualifiée	Hervé GALTAUD	<i>excusé</i>		
Personnalité Qualifiée	Richard SARAH			
Représentant Ville de Tours	Antoine MARTIN			
Représentant Tours Métropole	Franck GAGNAIRE		Anne BLUTEAU	
Représent. du cons. rég.	Jean-Patrick GILLE		Betsabée HAAS	
Représent. du cons. rég.	Ambre LOUISIN			
10 représentants élus des personnels de l'établissement				
Pers. enseign. et d'éd.	René BEHOCARAY		Jérôme PUYBARET	
Pers. enseign. et d'éd.	Yann SALMON		Paola DOS SANTOS	
Pers. enseign. et d'éd.	Laurent LEPETIT	<i>excusé</i>	Marie-Anne MULQUIN CHOMMELOUX	
Pers. enseign. et d'éd.	Anne MANNLEIN		Margaux GROUSSIN	
Pers. enseign. et d'éd.	Audrey AUBEL		Thierry ROGEL	
Pers. enseign. et d'éd.	Mirëia ALONSO		Julien BOUTON	
Pers. enseign. et d'éd.	Soizic MULLER		Laurence SIMON GAUTIER	
Pers. ATOS	Jérôme LANCHAIS		Frédéric CECCONI	
Pers. ATOS	Vincent GUASTAVINO		Céline BARNIER	

Pers. ATOS	Annabelle JUIGNE		Yannick BIGRE	
10 représentants élus des parents d'élèves et des élèves				
Parent d'élève FCPE	Agnès THIBAL		Alexandra VALENTIN	
Parent d'élève FCPE	Carine MATHAT	excuse	Anna TOUSSAINT	
Parent d'élève FCPE	François BLANCHETIERE		Elodie POTTIER	
Parent d'élève PEEP	François LORILLEUX		Vanessa LABARDIN	
Parent d'élève PEEP	Arnaud ROY		Edouard DE GERMAY	présent arrivée 18h40 à tous les votes
Elève	Augustin FLEURY 706		Icham STITI 821	
Elève	Mewen LE MOUËL 701		Lola DRUAIS 603	
Elève	Diane ELEAUME 707		Adèle TESSIER 610	
Elève	Nicolas DUMIOT 831		Maïa LE GOUX 801	
Elève	Ilyas AFKIR 801	ABS EXCUSE	Louise MIGNARD 831	

Total **21** présents

Mme LE CORNEC, proviseure-adjointe, est invitée à participer.



II. DOMAINE DE LA VIE DE L'ÉLÈVE

2.1. Sortie en Auvergne – Le Mont Dore - du 07 au 09/06/2022

Mme De Quillacq, professeure de SVT en CPGE, prévoit d'emmener sa classe BCPST1 (44 élèves) en Auvergne pendant 3 jours et deux nuits en juin 2022, afin d'étudier le terrain (SVT). La participation maximale demandée aux familles est de 205 euros. Le lycée prend en charge la part des accompagnateurs qui seront au nombre de 4. Ils seront hébergés à l'Auberge de jeunesse Le Mont-Dore.

Résultats du vote	Votants :21	Abstentions, nuls, blancs :0	Exprimés :21	Avis favorable :21	Avis contraire :0
--------------------------	--------------------	-------------------------------------	---------------------	---------------------------	--------------------------

Le Conseil d'administration a adopté.

➤ **Acte TR 2021/2022 du Conseil d'administration : Sortie en Auvergne**

2.2 Charte pour participer au forum public de l'orientation 2022

Les administrateurs sont sollicités pour autoriser le chef d'établissement à signer la charte départementale qui permet aux élèves de seconde de participer à ce forum sur le temps où ils n'ont pas cours les 11 et 12 mars 2022. Un stand CPGE du lycée prendra place le samedi où des enseignants, étudiants se relaieront.

Les parents de la FCPE demandent si les deux psychologues de l'éducation nationale accepteraient de participer à leur réunion relative à l'orientation en fin de seconde. Monsieur le proviseur transmettra cette demande.

Résultats du vote	Votants :21	Abstentions, nuls, blancs :0	Exprimés :21	Avis favorable :21	Avis contraire :0
--------------------------	--------------------	-------------------------------------	---------------------	---------------------------	--------------------------

Le Conseil d'administration a adopté.

➤ **Acte NTR 2021/2022 du Conseil d'administration : Charte forum 2022**

2.3 Convention d'hébergement au restaurant scolaire d'élèves du lycée P L Courier en juin 2022

Le lycée accueillera des élèves du lycée Paul Louis Courier au restaurant scolaire en juin. Le self du lycée P L Courier sera en travaux durant cette période. Le restaurant scolaire du lycée est beaucoup moins fréquenté en juin, seuls les étudiants de cpge mangent au lycée. Une compensation financière est prévue pour ce service via une convention. Les membres du conseil d'administration autorisent la signature de cette convention avec le lycée P Louis Courier de Tours.

Résultats du vote	Votants :21	Abstentions, nuls, blancs :0	Exprimés :21	Avis favorable :21	Avis contraire :0
--------------------------	--------------------	-------------------------------------	---------------------	---------------------------	--------------------------

Le Conseil d'administration a adopté.

➤ **Acte TR 2021/2022 du Conseil d'administration : taux de participation du SRH aux charges générales**

2.4 Contrat de location pour le destructeur, la plieuse et contrat de maintenance de la plieuse

Il est demandé aux administrés de cette instance, de donner l'autorisation au président de signer d'une part le contrat de location avec le fournisseur QUADIENT pour le destructeur de documents, la plieuse de papiers et le contrat de maintenance de cette plieuse utilisée par toute l'administration du lycée et par le personnel du service reprographie. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans.

Résultats du vote	Votants :21	Abstentions, nuls, blancs :0	Exprimés :21	Avis favorable :21	Avis contraire :0
--------------------------	--------------------	-------------------------------------	---------------------	---------------------------	--------------------------

Le Conseil d'administration a adopté.

➤ **Acte TR 2021/2022 du Conseil d'administration : contrat de location pour le destructeur, la plieuse et contrat de maintenance de la plieuse**

2.3 Contrat de location de la machine à affranchir

Le contrat de location de la machine à affranchir du lycée a été renégocié. C'est le fournisseur QUADIENT qui a été retenu. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans. Les membres du conseil d'administration valident ce contrat.

Résultats du vote	Votants :21	Abstentions, nuls, blancs :0	Exprimés :21	Avis favorable :21	Avis contraire :0
--------------------------	--------------------	-------------------------------------	---------------------	---------------------------	--------------------------

Le Conseil d'administration a adopté.

➤ **Acte TR 2021/2022 du Conseil d'administration : contrat de location de la machine à affranchir**

III. DOMAINE PEDAGOGIQUE

En vue de la proposition de répartition de la Dotation Horaire Globale et de l'attribution des IMP pour 2022, M. le proviseur présente les chiffres en terme d'effectifs, de coûts.

3.1 Prévisions d'effectifs 2022

Les prévisions d'effectifs pour 2022 sont les suivantes : 10 classes de seconde et de première et 9 classes de terminales.

Les parents FCPE demandent s'il est possible de maintenir à la rentrée 10 classes de premières pour alléger les effectifs et faciliter les apprentissages. Monsieur le proviseur répond que la corrélation entre des effectifs plus faibles et la réussite de classe ne semble pas avérée. Le nombre de divisions relève, en outre, de l'échelon académique.

Mme Thibal, représentante des parents FCPE, pose la question de la possibilité d'ouverture d'un second groupe d'option en arts plastiques. M. le proviseur répond qu'il privilégie l'ouverture des spécialités à celle d'options et que l'effectif actuel permet déjà d'alimenter le groupe d'option arts plastiques jusqu'en Terminale. De plus, la collègue concernée, effectuant déjà des heures supplémentaires, ne pourrait sans doute pas assurer convenablement cette surcharge de travail dans une discipline exigeante. M. Blanchetière, représentant des parents FCPE, regrette le principe de la sélection, pour cette option, sur la base des seuls résultats scolaires généraux, au détriment des élèves ayant une réelle motivation et un projet bien établi. Il est répondu que la sélection est faite par l'Inspection Académique et que le lycée ne peut intervenir sur ce point.

3.2 Récapitulatif des coûts

M. le proviseur présente le besoin d'heures en enseignements, et en heures supplémentaires annuelles, pour le second cycle et les CPGE.

3.3 Dotation Horaire Globale 2022

Il détaille le projet de répartition des heures qui ont été attribuées au lycée pour son fonctionnement en 2022/2023. Ce projet a été exposé au conseil pédagogique second cycle et cpge qui s'est réuni le 17 janvier dernier et aux élus du CVL le 20 janvier 2022.

M. Béhocaray, représentant des personnels d'enseignement et d'éducation, tient à faire remarquer la satisfaction globale des enseignants sur ce projet, qui conserve les postes actuels au lycée et maintient la stabilité de la structure du second cycle. Il précise cependant que les collègues regrettent la suppression d'une classe de seconde, dont la conséquence sera de devoir gérer des classes à fort effectif sur ce niveau très hétérogène. De plus, il rappelle que les disciplines telles que la physique-chimie et la SVT sont tributaires des locaux, en particulier lors des séances de travaux pratiques. En ce sens, il souhaite que ces contraintes soient prises en compte lors de la confection des emplois du temps, afin d'éviter des problèmes d'occupation des salles et des surcharges de travail pour les personnels de laboratoire.

Ce projet sera susceptible d'évolutions jusqu'à la rentrée scolaire, en fonction d'éléments pour l'heure imprévisibles (temps partiels tardifs, mutations, évolution importante des effectifs au global et ou dans le choix des spécialités...).

Ce projet est soumis au vote.

Résultats du vote	Votants :21	Abstentions, nuls, blancs :0	Exprimés :21	Avis favorable :21	Avis contraire :0
--------------------------	--------------------	-------------------------------------	---------------------	---------------------------	--------------------------

Le Conseil d'administration a adopté après quelques échanges et demandes de précisions.

➤ Acte TR 2021/2022- du Conseil d'administration : Dotation Horaire Globale 2022

3.4 Projet de répartition pour Missions particulières (IMP)

17 unités d'IMP sont prévues pour l'année 2022/2023, sachant qu'une unité est l'équivalent d'un taux 3, et correspond à 1250 euros. M. le proviseur présente, le projet de répartition des IMP qui se fonde pour l'essentiel sur la base de la répartition 2021/2022.

3.5 Information relative à l'évaluation des établissements scolaires

Les usagers du lycée (lycéens, étudiants, personnels enseignants, personnels non enseignants et parents d'élèves) ont reçu le bilan des réponses aux questionnaires relatifs à l'évaluation du lycée, dans le cadre de la campagne nationale d'autoévaluation des établissements scolaires.

Un audit va être organisé au lycée prochainement par des évaluateurs externes auprès d'usagers des 5 catégories, qui conduira à la rédaction d'un compte-rendu. Leur première venue est prévue le 9 mars 2022 pour une visite des trois sites.

M. Le proviseur vous rappelle les grandes lignes à venir suite à cet audit :

-Un rapport d'autoévaluation sera rédigé prenant en compte les points forts, les axes à améliorer, les formations à mettre en place et sera présenté au premier CA de 2022/2023.

-Ces rapports et bilans serviront

- à rédiger le renouvellement du projet d'établissement,
- de diagnostic pour un nouveau contrat d'objectifs.

Les parents FCPE souhaiteraient disposer de l'ensemble des réponses des catégories d'usagers. Monsieur le proviseur leur répond que cette demande sera adressée à chaque membre des groupes corédacteurs des questionnaires.

Une question diverse a été posée en fin de séance par les parents d'élèves FCPE : Quid de l'uniformisation des félicitations et (ou) encouragements en pied de bulletin par l'équipe de direction ? L'équipe de direction répond que cette décision appartient à chaque signataire des bulletins, décision qui garantit la liberté pédagogique de chacun. Des échanges ont suivi. Les parents d'élèves, ainsi que les enseignants sont cependant inquiets du traitement des dossiers des élèves du lycée Descartes dans la procédure Parcoursup par les établissements d'enseignement supérieur. Les enseignants de CPGE du lycée indiquent que les félicitations accordées par le conseil de classe ne sont pas un critère de sélection pour leur formation. Cependant, il est possible que d'autres formations y accordent de l'importance, d'autant plus qu'une recherche automatisée sur les bulletins peut aisément être entreprise afin de détecter des mots-clés. Ainsi, M. Salmon, représentant des enseignants, indique utiliser cette technique afin de repérer des appréciations négatives. Il précise qu'il est impossible de distinguer, au sein d'un même lycée, les classes dans lesquelles des félicitations seraient accordées de celles où cela ne serait pas le cas.

Mme Le Cornec, proviseur-adjoint, explique que ces mentions s'apparentent à des récompenses qu'il ne convient plus de donner à des élèves de lycée. M. de Germay, représentant des parents d'élèves PEEP considère plus ces mentions comme des signes d'une reconnaissance et d'une valorisation. A ce titre, il fait remarquer qu'il constate, de par sa profession, que de nombreuses personnes, même à l'âge adulte, souffrent justement d'un manque de reconnaissance et de valorisation de leur travail.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.